

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents : Cathy Clerbaux, Présidente suppléante ; Olivier Deleuze, Bourgmestre ; Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, Échevin(e)s ; José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, ~~Jean-Claude Hariga~~, Jean-Marie Vercauteren, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, ~~Michel Colson~~, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Conseillers; Christian Van Eetvelde, Secrétaire communal.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 février 2014

#Objet : Interpellatie de Mr Michel Kutendakana avec projet de motion relative à l'organisation de l'achat groupé d'électricité et de gaz par la commune au profit des habitants de Watermael-Boitsfort.#

Le Conseil communal,

Vu la directive 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE ;

Vu la directive 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE ;

Vu l'Accord de Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale 2009-2014 du 12 juillet 2009 disposant que l'accès à l'énergie sera facilité en encourageant les achats groupés d'énergie, entre autres renouvelables, notamment à travers le soutien à la création de coopératives ;

Considérant que malgré la mise en œuvre de la libéralisation des marchés de l'énergie, les prix de celle-ci se maintiennent en Belgique à un niveau très haut en comparaison avec d'autres Etats membres de l'Union européenne. Au début 2013, 66,2 % des ménages bruxellois s'approvisionnaient auprès du fournisseur historique de gaz et 77,7 % auprès de celui d'électricité, la société Electrabel ;

Considérant que les conséquences destructrices de la crise économique commencée en 2008 ont eu un impact catastrophique sur le pouvoir d'achat de la population bruxelloise et singulièrement les moins favorisés ;

Considérant que selon les données statistiques de l'Observatoire de la Santé et du Social bruxellois relatives à la précarité énergétique en Région de Bruxelles-Capitale, les 10 % des ménages les plus défavorisés doivent consacrer 14,2 % de leur budget aux factures énergétiques, les privant ainsi de moyens pour d'autres besoins indispensables à une vie conforme à la dignité humaine et à l'insertion sociale ;

Considérant que selon les chiffres de BRUGEL, 354 coupures d'électricité et 328 du gaz ont été opérées en Région de Bruxelles-Capitale rien qu'en 2012 ;

Considérant que contribuer à réduire le poids des dépenses énergétiques dans les budgets des ménages est non seulement d'intérêt général mais également un devoir moral des pouvoirs publics et qu'à cet égard la Commune mène une politique pour aider les habitants à utiliser l'énergie de manière plus rationnelle qui se déploie à travers trois axes :

- les services gratuits proposés par la Maison de l'Energie Soignes,
- l'organisation d'Ateliers Energie visant à prodiguer des conseils pour comprendre et ensuite diminuer sa consommation énergétique sans affecter son confort et
- le soutien à la mise en œuvre concrète des mesures d'économie.

Considérant qu'à cet égard l'achat groupé d'énergie constitue un outil efficace pour permettre d'offrir aux citoyens des tarifs plus avantageux que ceux pratiqués normalement par les fournisseurs présents sur le marché bruxellois. Des clients potentiels se rassemblent pour déposer une demande commune de contrat avec les fournisseurs en vue d'obtenir l'offre la plus intéressante de la part des opérateurs présents sur le marché. Une commune pouvant se prévaloir d'un nombre important de citoyens inscrits se voit grandement augmenter son pouvoir de négociation face aux fournisseurs ainsi mis en concurrence et intéressés par le gain d'un grand nombre de clients en une fois ;

Considérant que les milieux associatifs et des sociétés privées ont déjà organisé des achats groupés de mazout et ont ainsi permis aux participants la réalisation d'économies notables.

D'autres pouvoirs locaux dans les autres Régions de Belgique ont également organisé des achats groupés d'énergie au profit de leurs populations, leur permettant de réduire leurs dépenses énergétiques. Ces expériences offrent une quantité notable d'exemples de bonnes pratiques ;

Considérant que la Ville de Bruxelles et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, en tant que pouvoir local, ainsi que d'autres organismes tels que la Ligue des Familles, ont lancé un achat groupé d'énergie dont l'ensemble des citoyens de la Région de

Bruxelles-Capitale peuvent bénéficier ;

Le Conseil demande au Collège :

- de poursuivre et de renforcer politique énergétique de la Commune pour aider les habitants à utiliser l'énergie de manière plus rationnelle
- d'évaluer l'opportunité et la faisabilité de l'organisation d'un achat groupé d'électricité et de gaz à l'initiative de Watermael-Boitsfort ou de rejoindre les initiatives que d'autres organismes, y compris les pouvoirs publics bruxellois, prendraient à ce propos ;
- le cas échéant, d'organiser une campagne de publicité adéquate à l'opération, de manière à toucher un public aussi large que possible et l'inciter à prendre part à l'achat groupé ;

La motion est adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance,

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
Christian Van Eetvelde

La Présidente,
Cathy Clerbaux

Pour extrait conforme,

Par le Collège,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Christian Van Eetvelde

Olivier Deleuze